

8 février 2022

écotech Québec

La grappe des technologies
propres du Québec

Recommandations
pour un Québec
plus vert
et prospère



À propos d'Écotech Québec

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis plus de 12 ans la grappe des technologies propres. Elle soutient les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres. Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Accompagner les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Canada pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres, la commercialisation des innovations, ici et à l'international;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

Les technologies propres – également appelées écoactivités, éco-innovations, écotecnologies ou écotechs – englobent les produits, services, procédés et systèmes innovants qui permettent à son utilisateur d'obtenir une valeur ajoutée tout en diminuant les impacts environnementaux néfastes, soit directement ou à travers d'autres chaînes de valeur. Elles représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l'importance est maintenant largement reconnue.

Les entreprises qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie verte. Les technologies propres permettent de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre et/ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement.

Bref, ce sont des innovations qui contribuent à verdir l'économie et à soutenir la prospérité du Québec.

En tant qu'organisme à but non lucratif, Écotech Québec compte sur le soutien financier de plusieurs acteurs du secteur privé ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada. Écotech Québec est partenaire fondateur de l'Alliance CanadaCleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

www.ecotechquebec.com



Introduction

Dans de récentes études de l'Institut du Québec¹ et Conseil du Patronat du Québec², la plupart des entreprises québécoises affirment être préoccupées par leur impact sur la société et l'environnement et avoir un rôle proactif à jouer dans la résolution des enjeux sociaux et environnementaux.

L'allocation de ressources financières ou humaines représente la principale limite à l'atteinte de leurs objectifs.

Par ailleurs, selon le rapport³ de Dunsky, il existe des solutions de rechange technologiques sobres en carbone. Et avec un accompagnement plus intensif, les technologies propres actuelles et en développement pourraient permettre d'accomplir la majeure partie des objectifs de réduction des GES.

Toujours selon cette étude, le développement de nouvelles technologies procurera un avantage concurrentiel au Québec. Le Québec pourra ainsi se positionner favorablement pour faire partie de la nouvelle économie verte, qui pourrait représenter, d'ici 2030, un marché de 10 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale.

À la suite de consultations avec plusieurs acteurs du secteur des technologies propres, voici des initiatives qui pourraient être déployées rapidement, en réorientant le financement déjà existant pour stimuler l'investissement privé, afin de contribuer concrètement à la relance pour générer une prospérité durable.

La mise en œuvre de nos recommandations permettrait d'accélérer l'adoption d'innovations qui contribueront à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la création d'emplois au sein des PME innovantes, tout en répondant aux priorités climatiques et environnementales du Québec.

Les opportunités qui émergent du contexte actuel doivent être saisies afin de propulser l'économie du Québec pour qu'elle soit plus verte, tout en contribuant à la prospérité durable : bref à une meilleure qualité de vie pour toutes et tous !

¹ 202110-IDQ-Sondage-PME-RSE.pdf (institutduquebec.ca)

² https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/files/engagement_environnemental_du_cpq.pdf#msdyntrrid=zNcMLHDeSMxB1gHRBiekTB4qO3LHKz-Paj--yyHepSo

³ https://www.dunsky.com/wp-content/uploads/2021/09/Rapport_Final_Trajectoires_QC_2021.pdf

RECOMMANDATIONS

L'utilisateur-contributeur

Le secteur municipal et les organismes publics et parapublics pourraient être les premiers clients de plusieurs entreprises en technologies propres, entre autres pour le traitement de l'eau, des sols, des matières résiduelles, ainsi que pour des réductions des émissions de GES, etc. Toutefois, la règle actuelle encadrant le financement ne considère pas ces organismes comme étant un client « utilisateur », mais comme un organisme public.

Sachant qu'un projet ne peut avoir plus de 75% de son financement provenant de fonds publics, cette règle fait en sorte que peu de projets se réalisent dans le secteur municipal et gouvernemental, car l'entreprise doit alors compter sur un nombre très limité d'investisseurs privés pour compléter le financement de son projet. Pourtant, à titre de bénéficiaire du projet, les municipalités et les organismes publics peuvent faire un apport en argent et en services, essentiel à l'implantation de la nouvelle technologie.

- 1. Considérer la portion de financement des projets provenant des municipalités et des organismes publics et parapublics comme une partie du financement « non public » dans le montage financier d'un projet.**

Le développement des secteurs innovants ne peut dépendre uniquement de l'appui des gouvernements. Le secteur privé doit aussi être appelé à jouer un rôle important dans le financement des projets faisant appel aux nouvelles technologies.

Le premier fonds mixte, la SOFIAC (Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique) a été créé par Econoler, Fondation et le gouvernement du Québec. Son objectif est de soutenir des projets en efficacité énergétique. Nous sommes persuadés que c'est un modèle de financement qu'il faut encourager et bonifier afin d'en accroître les bénéfices.

- 2. Mettre en place des mécanismes de financement mixte utilisant le capital gouvernemental (capital concessionnel) comme catalyseur pour mobiliser le capital privé.**



Encourager l'adoption de technologies propres

Comme c'est déjà le cas pour le matériel de génération d'énergie renouvelable, l'amortissement accéléré permettrait aux entreprises qui font l'acquisition de technologies propres de déprécier entièrement leurs investissements, procurant ainsi un meilleur rendement sur leur investissement.

L'avantage pour un propriétaire d'entreprise qui adopte une technologie propre est important du point de vue de la comptabilité de caisse. Par conséquent, il bénéficiera de la déduction de l'amortissement fiscal durant la première année au lieu de répartir ce bénéfice sur plusieurs années.

3. Autoriser l'amortissement accéléré soit la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné comme des technologies propres.

Dans un contexte de relance économique et d'exemplarité de l'État, il est essentiel de trouver une avenue pour positionner les solutions technologiques québécoises au sein de l'appareil gouvernemental et éventuellement auprès des entreprises québécoises. La Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée le 3 février dernier, fait état de différentes mesures dans ce sens. Écotech Québec avait réalisé dès 2012 une première étude soulignant des initiatives à considérer pour que les marchés publics contribuent davantage aux objectifs du gouvernement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et à l'assainissement de l'environnement. Voici cinq mesures à considérer à court terme :

- 4. Mettre en œuvre une mesure similaire à la *Politique gouvernementale d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*⁴ afin que 1% des coûts du projet d'immobilisation soit réservé, non uniquement à l'achat d'œuvres d'art, mais aussi pour des projets de démonstration d'innovations durables pour lutter contre les changements climatiques ou pour assainir l'environnement.**
- 5. Mettre en valeur des prototypes innovants en phase pré-commerciales par l'entremise de projets de démonstration dans les ministères et organismes publics, à l'instar du volet « Mise à l'essai » de Solutions Innovatrices Canada⁵.**

⁴ <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index-i=6089.html>

⁵ <https://www.ic.gc.ca/eic/site/101.nsf/fra/00064.html>

- 6. Actualiser et consolider les pratiques gouvernementales afin d'augmenter le volume des acquisitions écoresponsables en intégrant des critères de performance écoresponsables dans les processus d'appels d'offres publics de même que du coût total de possession.**
- 7. Soutenir financièrement les organismes de l'État afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations durables du Québec, ce qui favoriserait subséquemment la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.**
- 8. Reconduire et bonifier le Fonds Écoleader qui permet aux utilisateurs potentiels d'être accompagnés par des experts pour réaliser des études ou diagnostics afin de stimuler l'adoption de technologies propres.**

Le gouvernement du Québec appui l'essor et la consolidation de nombreuses entreprises industrielles par l'entremise des fonds et des programmes pour leur projet. Les entreprises qui reçoivent une aide du gouvernement devraient jouer à leur tour un rôle pour stimuler davantage la croissance des PME innovantes. Ainsi, les entreprises qui bénéficient de l'aide financière d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement devraient être tenues de démontrer leurs démarches pour identifier et adopter des technologies propres du Québec.

Cet engagement permettra d'accélérer l'adoption d'innovations qui contribueront à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la création d'emplois au sein des PME innovantes, tout en contribuant à l'atteinte des priorités climatiques et environnementales du Québec.

- 9. Exiger que les entreprises qui bénéficient de programmes gouvernementaux entreprennent les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale et climatique.**

Pour information:

Denis Leclerc
dleclerc@ecotechquebec.com

